



**GUIDE DU
NOUVEAU RÉSIDENT**
LA RÉFÉRENCE
pour tout savoir
SUR FARNHAM



VILLE DE
FARNHAM
Grandir ensemble!

TABLE DES MATIÈRES

	CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE MOT DU MAIRE, COORDONNÉES.....	3-4
	SERVICE DU GREFFE RESPONSABILITÉS, SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.....	5
	SERVICES DE LA TRÉSORERIE ET DES RESSOURCES HUMAINES RESPONSABILITÉS, PLATEFORME VOILÀ, RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE, COMPTE DE TAXES.....	6-7
	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS QUESTIONS FRÉQUENTES, DÉNEIGEMENT, STATIONNEMENT DE NUIT.....	8-10
	COLLECTES ET ZONE-ÉCO FRÉQUENCE, EXIGENCES, MATIÈRES.....	11-15
	SERVICES DE PLANIFICATION ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET INGÉNIEUR DE PROJETS AUTORISATIONS, PERMIS, P.I.I.A., CCU, CEDD, FICHES SYNTHÈSES.....	16-18
	SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX PÉRIODES D'ARROSAGE, SERVICE DE VIDANGE, RÉSEAU D'ÉGOUT.....	19
	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SÛRETÉ DU QUÉBEC PROCÉDURES, RÉGLEMENTATIONS, COORDONNÉES.....	20-21
	SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME CARTE ACCÈS FARNHAM, LOCATION DE SALLES, PROGRAMMATION, CAMP DE JOUR.....	22-23
	PARCS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES ESPACES VERTS, PLATEAUX, INSTALLATIONS.....	23
	VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE BIBLIOTHÈQUE, PROGRAMMATION CULTURELLE, MARCHÉ PUBLIC, ORGANISMES.....	24-25
	SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS PLATEFORMES, RÉSEAUX SOCIAUX, JOURNAL, SYSTÈME D'ALERTE.....	26-27
	RENSEIGNEMENTS UTILES	28

BIENVENUE À FARNHAM

Mot du maire



C'est pour moi tout un privilège de vous écrire ces quelques mots. Lorsque je suis arrivé dans cette belle municipalité en 2008, j'étais loin de me douter que mon amour pour Farnham la belle serait tel que j'en deviendrais le maire.

Je suis tombé en amour avec quoi au juste? Une Ville à dimension humaine, mais qui possède tous les services nécessaires. Un endroit bucolique, avec sa rivière qui serpente le cœur du centre-ville. Ses parcs, ses produits du terroir et sa situation géographique enviable. Nous sommes la porte des Cantons-de-l'Est, la porte de la Route des vins et tout cela à seulement 40 minutes de Montréal!

Toutes ces choses n'ont pas d'importance sans tous les habitants. Une population dynamique accueillante, des personnes de cœur qui forgent jour après jour notre communauté. Vous êtes maintenant une partie de ce joli visage qui sert de façade à l'Estrie. Au nom du conseil et de moi-même, bienvenue!

Il est maintenant temps pour moi de vous livrer un petit secret : *Vous n'aurez plus envie de partir!*

Merci d'être, dès ce jour, une partie importante de notre communauté.

**Votre maire,
Patrick Melchior**

NOUS JOINDRE

Ville de Farnham

477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3
450 293-3178

administration@ville.farnham.qc.ca

www.ville.farnham.qc.ca

Facebook : Ville de Farnham

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 13 h



MA VILLE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi (MRC)

Région administrative : Estrie

Région touristique : Cantons-de-l'Est

Circonscriptions électorales : Brome-Missisquoi

Deuxième Ville de la MRC de Brome-Missisquoi par sa population de plus de 11 267 citoyens, Farnham se situe au sein d'une région agricole prospère. Tant au niveau provincial que fédéral, le territoire de Farnham se retrouve dans les circonscriptions de Brome-Missisquoi. Au plan juridique, la Ville de Farnham fait partie du district judiciaire de Bedford.



BIENVENUE À FARNHAM!



Patrick Melchior

Maire

pmelchior@ville.farnham.qc.ca
450 775-8637



Nathalie Dépeault
District 1

ndepeault@ville.farnham.qc.ca
450 293-2993



Daniel Campbell
District 2

dcampbell@ville.farnham.qc.ca
450 293-7843



Sylvie Ouellette
District 3

souellette@ville.farnham.qc.ca
450 931-0910



Claude Benjamin
District 4

cbenjamin@ville.farnham.qc.ca
450 531-2116



Olivier Surprenant
District 5

osurprenant@ville.farnham.qc.ca
450 204-8769



Jean-Yves Boulianne
District 6

jeanyboulianne@ville.farnham.qc.ca
450 525-5625

Retrouvez les dossiers respectifs de chaque membre du conseil au www.ville.farnham.qc.ca/ville/democratie/conseil-municipal.

DIRECTION GÉNÉRALE



Nous joindre

477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3



Téléphone : 450 293-3326, poste 224 et 226
Télécopieur : 450 293-2989



Courriel : mboenoit@ville.farnham.qc.ca
rroy@ville.farnham.qc.ca

Horaire du bureau administratif

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

Responsabilités

La direction générale a la responsabilité de planifier, organiser, diriger, contrôler, coordonner et évaluer l'ensemble des activités de la Ville. De plus, elle s'assure de promouvoir la saine gestion de la Ville et doit plus spécialement s'assurer de la planification et de la réalisation des programmes approuvés par le conseil municipal.



SERVICE DU GREFFE



Nous joindre

477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3



Courriel : mboenit@ville.farnham.qc.ca



Téléphone : 450 293-3326, poste 224
Télécopieur : 450 293-2989

Horaire du bureau administratif
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

Responsabilités

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du conseil municipal.

Il est responsable de la tenue et de la conservation des documents officiels de la Ville comme les lettres patentes, les règlements, les procès-verbaux, et s'occupe de la gestion documentaire et des archives.

Il s'occupe aussi de la réception et de l'ouverture des soumissions publiques, ainsi que de la vente d'immeubles pour taxes impayées.

Il est chargé de conduire les procédures de consultation auprès des personnes habiles à voter dans tous les cas où la loi le prévoit.

Lorsqu'elle est requise, il s'assure d'obtenir, des autorités compétentes, l'approbation des règlements et résolutions.

Le greffier de la Ville est d'office président d'élection chaque fois qu'un poste d'élu municipal devient vacant et lors de la tenue des élections générales.

Séances du conseil municipal

Nous vous invitons à assister aux séances mensuelles du conseil municipal, qui se déroulent à l'hôtel de ville dès 19 h, habituellement le premier lundi de chaque mois et également diffusées en direct sur notre chaîne YouTube. Un ascenseur est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Retrouvez le calendrier des séances au www.ville.farnham.qc.ca/ville/democratie/seances-du-conseil et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout questionnement.



Sachez que si vous désirez soumettre un dossier à l'attention des membres du conseil, vous devez le déposer au Service du greffe au moins un mois avant la tenue de la séance.

SERVICE DE LA TRÉSORERIE



Nous joindre



477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3



Courriel : administration@ville.farnham.qc.ca



Téléphone : 450 293-3326, poste 221
Télécopieur : 450 293-2989

Horaire du bureau administratif
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

Responsabilités

Le Service de la trésorerie est responsable, entre autres, des activités suivantes :

- Planification et contrôle du budget de la Ville;
- Production des états financiers et autres rapports requis par les Services et/ou ministères;
- Perception et taxation;
- Préparation et contrôle des émissions d'obligations (dette);
- Paiement des dépenses des différents Services;
- Gestion de la paie des employés municipaux;
- Évaluation foncière en collaboration avec la firme d'évaluateur Evimbec Ltée.

Rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation foncière regroupe l'inventaire des propriétés (immeubles et terrains) situés sur le territoire de la Ville. Ces valeurs reposent sur des calculs et analyses qui sont consignés dans les fiches d'évaluation. Le rôle d'évaluation est avant tout un outil de gestion et constitue la base de calcul pour la taxation, tant municipale que scolaire.

Le rôle est triennal, ce qui signifie que les valeurs inscrites au rôle servent pour une période de trois ans.

Pour consulter la valeur de votre propriété au rôle d'évaluation foncière, rendez-vous au www.ville.farnham.qc.ca/services/finances/role-evaluation-fonciere.

Plateforme de communication citoyenne Voilà!

La plateforme Voilà! est l'outil idéal pour faciliter l'interaction entre la Ville et les citoyens, en étant conçue pour offrir un accès facile aux informations foncières, ainsi que la possibilité d'effectuer des transactions en ligne.

Elle permet, entre autres, de s'inscrire à une activité de loisir, d'accéder à un compte de taxes ou d'en consulter le solde et d'effectuer certaines demandes de permis en ligne.

Nous vous invitons à créer votre profil sur le portail Web Voilà! et à télécharger l'application mobile Voilà! pour bénéficier de tous les avantages de la plateforme.

Créez votre profil sur le portail Web :
www.ville.farnham.qc.ca/services/services-en-ligne/voila



Inscrivez-vous au compte de taxes en ligne!

Pour avoir accès à votre compte de taxes en ligne, il suffit de suivre les étapes suivantes :

- 1) Créez votre compte utilisateur sur le portail Voilà au lien suivant : www.farnham.appvoila.com
- 2) Via l'onglet Services, ajoutez votre propriété à l'aide des informations qui se trouvent sur votre compte de taxes « papier » :

- Numéro de matricule
- Numéro de compte
- Montant du premier versement



Sélectionnez l'option de recevoir le prochain compte de taxes électroniquement. À partir de l'année suivante, vous ne recevrez plus de compte de taxes « papier ». Un courriel vous sera envoyé pour vous aviser de la disponibilité de votre compte de taxes sur le portail Voilà.

En cas de problématique, n'hésitez-pas à communiquer avec nous au 450 293-3178.

Modalités de paiement du compte de taxes

Pour faciliter votre paiement, il est possible d'acquitter le compte de taxes en six versements égaux aux dates précisées sur votre compte. Cependant, si le total du compte est de 300 \$ ou moins, vous devrez le régler au complet lors du premier versement. Des frais d'intérêts annuels de 12 % seront calculés sur les soldes dûs si les paiements sont effectués en retard.

• Par la poste ou à l'hôtel de ville

Le coupon de paiement doit accompagner chacun des versements et le numéro matricule doit être inscrit à l'endos de votre chèque. Vous pouvez déposer vos chèques dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville ou acheminer votre paiement par la poste.

• Dans les institutions financières

Il est également possible de payer votre compte dans la plupart des institutions financières au guichet automatique, au comptoir, par téléphone ou sur le site Internet officiel de votre institution financière.

Si vous utilisez une de ces options, prévoyez deux à trois jours de délai avant la date d'échéance pour éviter un retard de paiement causant des frais d'intérêts supplémentaires.

RESSOURCES HUMAINES



Nous joindre

477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3



Téléphone : 450 293-3326, poste 232
Télocopieur : 450 293-2989



Courriel : gsmiard@ville.farnham.qc.ca

Horaire du bureau administratif
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h





Nous joindre

1180, boulevard Industriel
Farnham (Québec) J2N 3B5



Courriel : travauxpublics@ville.farnham.qc.ca



Téléphone : 450 293-3326, poste 421
Télécopieur : 450 293-1758

Horaire du bureau administratif

Lundi au vendredi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h

Le Service des travaux publics réalise les activités liées à l'entretien des infrastructures dans les domaines de la voirie, l'hygiène du milieu, les bâtiments et les espaces verts. Il est responsable de l'entretien des rues, des réseaux d'aqueduc et d'égout, de l'éclairage et des édifices municipaux, de même que de la gestion des travaux d'horticulture et de déneigement. Il contribue au développement durable en s'assurant que la Ville, de concert avec les citoyens, agissent de façon écoresponsable.

Il assure la gestion des différentes collectes municipales, notamment les déchets solides, les matières recyclables et compostables.

QUE FAIRE SI...

RÉSEAU D'AQUEDUC

Bris d'aqueduc et/ou eau surgissant anormalement du sol

Durant les heures régulières de bureau, communiquez avec le Service des travaux publics.

En dehors des heures régulières de bureau, composez le 9-1-1 SANS TARDER.



Réception d'un avis préventif d'ébullition d'eau potable à votre porte

À la suite de la réception de cet avis, vous devez lire toutes les informations qui y sont inscrites et ATTENDRE le second avis intitulé LEVÉE de l'avis d'ébullition confirmant qu'il n'est plus nécessaire de faire couler l'eau avant de la consommer. Il faut comprendre qu'il s'écoule au minimum 48 heures avant de recevoir les résultats d'analyses des échantillons d'eau prélevés.

Pour des informations supplémentaires, contactez le Service des travaux publics.



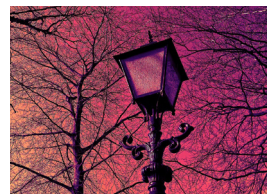
Eau colorée (rouille)

Communiquez avec le Service des travaux publics.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

Lumière de rue brûlée ou défectueuse

- **Sur une route numérotée (Routes 104, 235 et 233) :** Communiquez avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec au 5-1-1.
- **Sur le territoire de la Ville de Farnham, excluant les routes numérotées :** Communiquez avec le Service des travaux publics.





Refoulement d'égout



Appelez votre plombier et si un doute raisonnable vous permet de croire que le réseau municipal serait en cause, contactez le Service des travaux publics durant les heures de bureau.

En dehors des heures régulières de bureau, **et seulement en cas d'urgence**, composez le 9-1-1 SANS TARDER.

Inondation à la suite de fortes pluies



Durant les heures régulières de bureau, contactez le Service des travaux publics.

En dehors des heures régulières de bureau, **et seulement en cas d'urgence**, composez le 9-1-1 SANS TARDER.

Bris de chaussée (trou, nid-de-poule, etc.)

- **Sur une route numérotée (Routes 104, 235 et 233) :** Communiquez avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec au 5-1-1.
- **Sur le territoire de la Ville de Farnham, excluant les routes numérotées :** Communiquez avec le Service des travaux publics.



Animal mort sur la route ou en bordure de celle-ci

- **Sur une route numérotée (Routes 104, 235 et 233) :** Communiquez avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec au 5-1-1.
- **Sur le territoire de la Ville de Farnham, excluant les routes numérotées :** Communiquez avec le Service des travaux publics durant les heures de bureau.

Bris de terrain (suite aux opérations de déneigement)

Communiquez avec le Service des travaux publics durant les heures de bureau.

Les travaux de réparation seront réalisés au printemps ou dès que la température le permettra.

Disposition de la neige

Il est strictement interdit de déposer la neige sur toutes propriétés publiques, sur les trottoirs et les terre-pleins, sous peine d'une amende.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de déposer la neige de votre entrée à proximité des bornes d'incendie.



PLAN DE DÉNEIGEMENT ET RÉGLEMENTATION HIVERNALE

Les priorités relatives à la planification des opérations de déneigement sont établies annuellement au Plan de déneigement réalisé par le Service des travaux publics et approuvé par le conseil municipal. Ce document est accessible sur le site Internet de la Ville.

Priorités de déneigement :

- Artères principales;
- Zones scolaires;
- Artères secondaires;
- Quartiers résidentiels.



Qu'est-ce qui influence la durée des opérations de déneigement?

- L'étendue du territoire;
- L'intensité des précipitations (cm/heure);
- Le type de neige tombée;
- La durée des précipitations;
- Les bris d'équipements;
- Etc.

STATIONNEMENT DE NUIT AUTORISÉ - PROJET-PILOTE 2024-2025

Du 15 novembre 2024 au 31 mars 2025, le stationnement dans les rues la nuit sera autorisé, sauf lors des opérations de déneigement.

La décision d'interdire le stationnement sera diffusée dès 16 h 30 tous les jours, en fonction des risques de précipitations et du travail à effectuer dans les rues.

Les automobilistes seront responsables de s'assurer qu'aucune interdiction de stationnement sur rue n'a été décrétée par la Ville.

Tout propriétaire de véhicule garé sur la voie publique durant une période d'interdiction s'exposera à une amende, ainsi qu'au remorquage à ses frais de son véhicule.

Assurez-vous d'avoir la bonne information :

- Visitez notre site Internet ou notre page Facebook;
- Abonnez-vous au système d'alertes Cloudli pour recevoir les notifications d'interdiction (courriel et SMS) au www.ville.farnham.qc.ca;
- Téléphonnez au 450 293-3326, poste 421 (boîte vocale).

De la signalisation temporaire interdisant le stationnement pourrait être installée au besoin à certains endroits et devra être respectée, même si la tolérance est officiellement en vigueur sur l'ensemble du territoire.



La collaboration des citoyens est essentielle pour assurer le bon déroulement des opérations.



Heure des collectes

Les collectes s'effectuent entre 6 h et 20 h.

Inscrivez-vous à Cloudli, via notre site Internet, pour recevoir un rappel la veille des collectes (message texte ou courriel).

Horaire et secteurs de collectes

Vous référer au calendrier municipal annuel pour connaître l'horaire et votre secteur de collecte disponible au www.ville.farnham.qc.ca.

Comment se procurer un bac (360 l)?

Vert : Toute personne peut procéder à l'achat de bacs verts à la réception de l'hôtel de ville, au coût de 135 \$, taxes et livraison incluses, ou auprès d'une entreprise qui en fait la vente.

Bleu et brun : Seuls les propriétaires d'immeubles peuvent faire la demande en composant le 450 293-3178.

Responsabilité du propriétaire

Les bacs bleus et bruns sont un prêt de la Ville, mais les propriétaires sont responsables de ceux-ci. Tout bac perdu devra être remboursé par le propriétaire à la Ville.

Les numéros d'identification attribués aux bacs bleus et bruns correspondent à l'adresse où ils ont été livrés et pour cette raison, les bacs doivent demeurer à cette adresse.

Exigences lors des collectes

Les exigences lors des collectes de bacs sont les suivantes :

- Vidange du bac uniquement. Toute autre matière déposée au sol sera laissée sur place;
- Ne pas excéder 90 kg par bac;
- Pour la collecte, le bac doit être :
 - Sur la propriété d'où il provient. **Ne peut se trouver sur le trottoir ou dans la rue;**
 - À une distance d'un mètre de tout obstacle (poteau, balise, véhicule, immeuble y compris le perron, etc.);
 - Placé de façon à ce que la poignée du bac soit du côté bâtiment;
 - **En bordure de la voie publique au plus tôt 12 heures avant la collecte;**
- Aucun bac ne doit demeurer en bordure de la voie publique une fois vidangé. Il doit être retiré **au plus tard 12 heures après la collecte** et placé en cours latérales ou arrière de l'immeuble d'où il provient.

Matières interdites

Nul ne peut utiliser le service d'enlèvement des déchets solides pour disposer des matières suivantes :

- | | | |
|---|---|--|
| • Amiante | • Déchets biomédicaux | • Pneus |
| • Armes | • Déchets industriels | • Rebut pathologiques |
| • Boues | • Déchets liquides | • Terre et sable imbibés d'hydrocarbures |
| • Carcasses et pièces de véhicules | • Explosifs et munitions | |
| • Cendres et mâchefers non éteints et non refroidis | • Feuilles mortes | |
| • Contenants pressurisés | • Gazon coupé | |
| | • Matières dangereuses (radioactives, etc.) | |

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES



Seuls les sacs de papier sont autorisés.

Sachez qu'aucun sac de type plastique, compostable ou biodégradable, n'est accepté dans le bac brun, car ils nécessitent plus de temps que le processus de compostage régulier et contaminent le produit fini. Seuls les sacs de papier ou les papillotes faites en papier journal sont acceptés par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi.

REFUSÉ



✓ ACCEPTÉ



Qu'est-ce qui va dans mon bac de matières organiques?

Consultez le *Guide de l'écocitoyen* de la MRC de Brome-Missisquoi pour obtenir de nombreuses informations pratiques au www.bmvert.ca

Astuces à utiliser pour le mini bac de cuisine et le bac brun

Technique de la papillote

Enveloppez les restes de viande, poisson, de fruits de mer, de carapaces et d'os de même que les aliments juteux dans du papier journal sous forme de papillote.



Technique de la lasagne

Recouvrez toujours les matières humides (résidus de cuisine) avec des matières sèches (résidus de jardin, feuilles mortes, tailles de haie). Au besoin, utilisez du papier journal comme matière sèche.

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES



Chaque unité d'habitation et d'occupation, excluant les six logis et plus, peut obtenir jusqu'à deux bacs de récupération bleus (ceci est un prêt).

Les matières doivent être déposées dans le bac en vrac et non dans des sacs.

Besoin de plus d'informations?

Consultez bacimpact.ca.



Pour savoir ce qui va dans le bac de récupération, il suffit de se poser la question :

Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Contenant de produit d'entretien ménager
- Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- Boîte de carton
- Assiette et papier d'aluminium
- Emballage de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- Journal et circulaire
- Enveloppe
- Feuille de papier
- Cahier



NE PAS METTRE DANS LE BAC BLEU

- Pile
- Seringue
- Boyau d'arrosage
- Chaise de jardin
- Jouet
- Casserole
- Vêtement et tissu



1. Avant la collecte

1. Couvercle fermé, aucun objet sur ou à côté du bac
2. Roues et poignées vers la résidence
3. 1 mètre de libre tout autour du bac
4. Distance maximale de la chaussée : 1,8 mètre
5. En bordure de la rue : Dans votre entrée charretière



Dégagement minimum 1 MÈTRE



2. Après la collecte

1. Déplacer les bacs en marges latérales ou arrière de votre immeuble.



Séparer les bacs et garder 1 mètre de dégagement

NE PAS GROUPER LES BACS*

La règle s'applique pour toutes les collectes.



COLLECTES PORTE-À-PORTE



Fréquence des collectes

Vous référer au calendrier municipal annuel pour l'horaire des diverses collectes de l'année disponible au www.ville.farnham.qc.ca.

Inscrivez-vous à Cloudli, via notre site Internet, pour recevoir un rappel la veille des collectes (message texte ou courriel).

Encombrants



Les exigences pour la collecte des encombrants se détaillent comme suit :

- **Déposés en bordure de la voie publique 12 heures avant le jour de la collecte;**
- Empilés de façon ordonnée ou liés en paquets, d'une dimension maximale au sol de 4 pieds de large x 8 pieds de profond x 6 pieds de haut.



Feuilles mortes



Les exigences pour la collecte des feuilles mortes se détaillent comme suit :

- Sacs de papier uniquement;
- Sacs biodégradables, compostables et recyclables refusés;
- Sacs exempts de ruban adhésif;
- Poids maximal de 25 kg par sac une fois rempli;
- **Déposés en bordure de la voie publique 12 heures avant le jour de la collecte;**
- Les feuilles mortes déposées dans un sac non réglementaire seront laissées sur place.




Sapins de Noël naturels



Les exigences pour la collecte des sapins de Noël naturels se détaillent comme suit :

- Exempts de décorations de Noël;
- **Déposés en bordure de la voie publique 12 heures avant le jour de la collecte.**

 Adresse : 2500, rang Saint-Joseph, Cowansville

 Téléphone : 450 263-2351

Les Farnhamiens sont invités à utiliser les services de Zone-Éco à Cowansville.

Matières acceptées :

- **Matières recyclables** (papier, carton, plastique, verre, métal);
- **Appareils électroniques** (télévision, matériel informatique);
- **Agrégats** (brique, béton, asphalte, roche);
- **Résidus domestiques dangereux non industriels** (peinture, huile (tous dans leur contenant d'origine), filtre, pile, lampe au mercure);
- **Bois** (bois, branches, meuble en bois, palette);
- **Métal** (fer, aluminium, ferraille, électroménagers);
- **Matériaux divers** (gypse, vitre, prélard, tapis, divan, matelas);
- **Feuilles mortes** (sacs de papier seulement).

Informations générales

Pour plus d'informations sur Zone-Éco, visitez le zone-eco.ca.

COLLECTE DU VERRE



Des conteneurs servant à la récupération du verre sont installés sur le territoire de la Ville de Farnham et accessibles en tout temps.

- **Stationnement Israël-Larochelle P7 (871, rue Principale Est)**



En offrant ce service, le verre récupéré sera de meilleure qualité, car il ne sera pas contaminé par d'autres matières. Les conteneurs de verre sont acheminés à l'entreprise 2M Ressources, située à Saint-Jean-sur-Richelieu, où le verre est conditionné et trié selon la qualité et la couleur, puis nettoyé et broyé selon plusieurs normes.

Il est ensuite acheminé à une fonderie ou à une usine pour fabriquer de nouveaux contenants ou pour être transformé en laine minérale.



AGLLE



Nous joindre



477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3



Courriel : admin-spat@ville.farnham.qc.ca



Téléphone : 450 293-3326, poste 239
Télécopieur : 450 293-2989

Horaire du bureau administratif
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

Autorisations municipales requises

Peu importe votre projet, l'étape de la planification est souvent une étape clé dans la réussite de celui-ci. En construction ou en rénovation, l'expression « agir sur un coup de tête » devrait laisser place à une planification soignée.

Que ce soit pour des travaux intérieurs ou extérieurs, pour construire, agrandir ou rénover un bâtiment principal ou accessoire, effectuer un remblai ou un déblai, installer une piscine ou un spa, ou même démolir un bâtiment, le Service de planification et d'aménagement du territoire vous accompagnera dans votre projet.

Pour valider si une autorisation municipale est requise, pour connaître la réglementation municipale applicable à votre projet ou pour toutes informations en lien avec les bandes riveraines, les installations septiques et l'application de pesticides sur votre propriété, veuillez vous renseigner auprès du Service de planification et d'aménagement du territoire.

Demandes de permis

Vous avez la possibilité d'effectuer plusieurs demandes de permis en ligne, à partir de notre site Internet au www.ville.farnham.qc.ca.

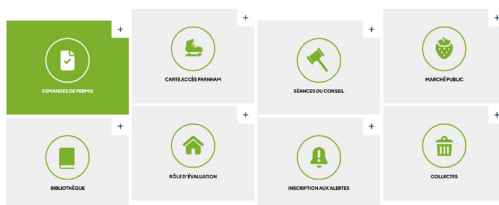
La demande de permis en ligne vous permet de gagner du temps et de tout faire de la maison. Même le paiement est effectué via la plateforme.

Lorsque vous êtes sur la page d'accueil de notre site, simplement cliquer sur l'accès rapide « Demandes de permis » pour accéder aux formulaires.

À l'envoi de votre demande, vous recevrez un accusé de réception. Lorsque votre permis sera délivré, vous en serez informé par notre équipe.

Sachez que d'autres demandes de permis en ligne seront éventuellement ajoutées, mais d'ici là, vous pouvez également nous transmettre vos demandes en personne à l'hôtel de ville ou par courriel via admin-spat@ville.farnham.qc.ca.

Accès rapides





Que fait le CCU ?

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un comité mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le CCU est un groupe de travail composé de membres du conseil municipal et de résidents qui a pour but de guider, orienter et soutenir l'action en matière d'urbanisme.

Le CCU a pour rôle de faire des recommandations au conseil municipal en ce qui concerne les demandes de dérogation mineure, les demandes de rénovation en secteur assujéti à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les modifications réglementaires, les projets de développement, les demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et les demandes d'usage conditionnel. Les membres du comité se rencontrent mensuellement afin de traiter les différentes demandes qui leur ont été soumises.

Que fait le CEDD ?

Le Comité en environnement et développement durable (CEDD) est un nouveau comité créé par la Ville. Celui-ci contribue à la réduction de l'empreinte environnementale de la Ville. Le CEDD est un groupe de travail composé de membres administratifs et de résidents, qui a pour but de guider, orienter et soutenir l'action en matière d'environnement.

Saviez-vous que...

- C'est la SPA des Cantons qui applique le *Règlement concernant le contrôle des animaux*. Ainsi, pour toutes plaintes en lien avec ce règlement, contactez-les au 450 263-1117.



Les seuls dossiers d'animaux traités par l'équipe du Service de planification et d'aménagement du territoire sont ceux des poules situées à l'extérieur d'une habitation et dans le périmètre urbain.

- Pour des dossiers litigieux entre un locataire et un propriétaire, ainsi que pour les logements insalubres, contactez le Tribunal administratif du logement au 1 800 683-2245.

Consultez le www.ville.farnham.qc.ca pour accéder aux fiches synthèses, lesquelles comprennent un résumé des normes municipales selon les travaux projetés.

- Abattage d'arbre;
- Bâtiment accessoire résidentiel;
- Clôture, haie et muret;
- Entrée charretière;
- Logement intergénérationnel;
- Piscine creusée;
- Piscine hors-terre;
- Renaturalisation des rives – Usage agricole;
- Renaturalisation des rives – Usage résidentiel;
- Spa;
- Système de traitement des eaux usées;
- Usage complémentaire à l'habitation.

En lien avec l'adoption du *Règlement 596* interdisant l'épandage, le traitement et l'application de pesticides, le Service de planification et d'aménagement du territoire a publié un guide d'information comportant de nombreux conseils judicieux pour l'entretien écologique des pelouses. Consultez-le au www.ville.farnham.qc.ca/services/gestion-des-eaux-et-environnement/environnement.



Un P.I.I.A, c'est quoi?

Peut-être avez-vous déjà entendu l'expression voulant qu'un immeuble soit situé dans un « secteur de P.I.I.A. », mais peu de gens saisissent bien la signification de cet acronyme. Il s'agit d'un règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.). Plus simplement, il s'agit d'un règlement qui propose une approche plus souple d'évaluation des projets.

En effet, cette analyse se fait à partir de critères (et non de normes) ce qui tend à favoriser des échanges ouverts entre l'administration municipale et les citoyens ou les promoteurs, le cas échéant. Les projets sont donc analysés en fonction de la qualité de leur implantation, de leur intégration architecturale, selon le milieu d'insertion et des particularités de chacun des projets.

Sur le territoire de la Ville de Farnham, l'approche du P.I.I.A. est utilisée de deux façons.

La première est la délimitation de secteurs à l'intérieur desquels sera évalué tout projet ayant pour effet de modifier l'apparence extérieure d'un immeuble situé dans un secteur donné (dont les modifications apportées sont visibles de la voie publique) et ce, afin de préserver le caractère architectural et urbanistique de celui-ci. À cet effet, le Service de planification et d'aménagement du territoire s'est doté de nouvelles fiches architecturales pouvant servir à la fois de guide d'accompagnement pour les propriétaires d'immeubles patrimoniaux, mais également d'outils à la prise de décisions pour le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal et ce, pour les projets assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

La deuxième est d'appliquer la technique du P.I.I.A. pour certaines catégories de constructions. C'est le cas notamment pour les projets et/ou usages suivants :

- Les projets intégrés d'habitation;
- Les projets commerciaux;
- Les projets industriels;
- Les terrasses commerciales;
- Les projets de rénovation faisant l'objet d'une subvention.

Le délai de traitement est plus long pour des demandes assujetties au règlement sur les P.I.I.A.

Pour plus d'information, consultez le *Règlement* disponible au www.ville.farnham.qc.ca.



INGÉNIEUR DE PROJETS



Nous joindre

477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3



Téléphone : 450 293-3326, poste 360
Télécopieur : 450 293-2989



Courriel : jroy@ville.farnham.qc.ca

Horaire du bureau administratif

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 13 h

SERVICE DE TRAITEMENT DES EAUX



Nous joindre



477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3



Courriel : abaryl@ville.farnham.qc.ca



Téléphone : 450 293-3326, poste 238
Télécopieur : 450 293-1626

Horaire du bureau administratif
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 13 h

Le Service de traitement des eaux a pour mission de fournir de l'eau potable de qualité, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres et arbustes au moyen d'un système d'arrosage automatique ou d'un boyau, équipé ou non d'un dispositif quelconque permettant de contrôler le débit de l'eau, est autorisé du 1^{er} mai au 1^{er} octobre de chaque année :

- Les jours pairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est pair;
- Les jours impairs de calendrier, entre 20 h et 23 h pour les immeubles dont le numéro civique est impair.

Service de vidange pour les véhicules récréatifs

Le service de vidange pour véhicules récréatifs est disponible à l'année à la station d'épuration des eaux usées, située au 901, rue Lucien-Chénier. Toutefois, au cours de la période hivernale, aucun apport d'eau de rinçage n'est accessible.

Rejets dans le réseau d'égout

Il est interdit, en tout temps, de rejeter toutes matières susceptible d'obstruer les canalisations constituant le réseau d'égout, les installations de traitement des eaux usées ou de nuire à l'opération propre de chacune des parties le composant, dont notamment, des lingettes jetables, serviettes hygiéniques, couches, tampons, cure-oreilles, condoms, médicaments, etc.



Station d'épuration des eaux usées

901, rue Lucien-Chénier
Farnham (Québec) J2N 0A9

Téléphone : 450 337-3007



Station de traitement d'eau potable

777, rue Principale Est
Farnham (Québec) J2N 1M2

Téléphone : 450 293-3326, poste 301

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



Nous joindre



875, rue Principale Ouest
Farnham (Québec) J2N 2X9



Courriel : incendie@ville.farnham.qc.ca



Téléphone : 450 293-5126
Télécopieur : 450 293-8522

Horaire du bureau administratif
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h

Service d'incendie à temps partiel et sur appel.

Aucun pompier en caserne 24/7.

Pour les urgences (police – pompiers – ambulance) composez le 9-1-1.

La brigade du Service de sécurité incendie de Farnham compte plus de vingt-cinq pompiers et officiers.

Les membres du Service de sécurité incendie sont entraînés pour répondre aux différents appels d'urgence pouvant survenir sur le territoire. Ils combattent les incendies, maîtrisent les déversements de matières dangereuses, procèdent aux diverses opérations de sauvetage et de désincarcération et prêtent assistance aux citoyens lors d'inondations. Certains pompiers sont également formés pour effectuer la recherche de causes d'incendie.

Sur les heures d'ouverture, une secrétaire est présente afin de répondre à diverses questions entourant :

- Le fonctionnement du Service;
- Les demandes de permis de brûlage;
- Toute autre information non urgente.

Pour toute demande de renseignement non urgente en dehors des heures de bureau, laissez un message sur la boîte vocale de la caserne.



INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT



Installations avec pare-étincelles



Feux de camp



Feux d'artifice



Lanternes volantes



Instruments produisant des flammèches



Feux à ciel ouvert et foyers extérieurs

Il y a une distinction à faire entre les feux à ciel ouvert et ceux effectués dans les foyers extérieurs. Il est nécessaire de demander un permis auprès du Service de sécurité incendie pour les feux à ciel ouvert, mais pas pour les foyers extérieurs. Il est cependant obligatoire de respecter quelques règles pour pouvoir en faire l'allumage.

Tout d'abord, la règle générale suivante s'applique dans les deux cas : il est primordial de surveiller la vitesse de vents, qui ne doit pas excéder 25km/h, ainsi que l'indice d'inflammabilité. Cela peut se valider en se rendant sur les sites de :

- Météo média : www.meteomedia.com/ca/dernieres-24-heures/quebec/farnham
- SOPFEU : www.sopfeu.qc.ca



Le brûlage de branches est maintenant autorisé dès 8 h aux détenteurs de permis en milieu rural. Le Service de sécurité incendie devra toutefois être avisé au minimum 24 h avant l'allumage.

Voici quelques règles à respecter pour les foyers extérieurs :

- Le feu a été allumé dans un foyer avec cheminée vendue à cette fin (excluant tout appareil de fabrication artisanale). La cheminée ainsi que l'âtre de tout foyer extérieur doivent être munis d'un pare-étincelles adéquat.
- Ce foyer doit avoir un dégagement minimal de 1,5 m de tout combustible et d'un minimum de 5 m de tout bâtiment sur un sol incombustible.
- Seul le bois est utilisé comme matière combustible.
- Le feu ne s'élève pas à plus de 1 m de hauteur et n'atteint pas plus de 1 m de circonférence et il est contenu à l'intérieur du foyer.
- Les feux extérieurs réalisés dans un contenant en métal ou un cylindre de béton sur fond de sable d'au moins 20 cm muni d'un grillage pare-étincelles.
- Tout allumage de feu ou tout feu doit être constamment sous la surveillance d'un adulte.

SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI



La protection du citoyen sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi est dispensé par le poste de la Sûreté du Québec basé à Dunham.

Le service se donne comme mission de :

- Maintenir la paix et l'ordre public;
- Prévenir et réprimer le crime.

De plus, la Sûreté du Québec :

- Dispense un service complet aux Municipalités qu'elle dessert;
- Soutient la communauté policière;
- Coordonne les opérations policières d'envergure;

- Contribue à l'intégrité des institutions étatiques;
- Assure la sécurité des réseaux de transport québécois.

Elle a la compétence de faire respecter les lois sur l'ensemble du territoire québécois ainsi que les règlements applicables sur le territoire des Municipalités qu'elle dessert.

En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Pour information générale, composez le 450 266-1122.



Nous joindre



477, rue de l'Hôtel-de-Ville
Farnham (Québec) J2N 2H3



Courriel : loisirs@ville.farnham.qc.ca



Téléphone : 450 293-3326, poste 309
Télécopieur : 450 293-2989

Horaire du bureau administratif

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 13 h

Carte Accès Farnham



La carte Accès Farnham est gratuite et sert à vous identifier lors de votre présence aux activités municipales sur le territoire de la Ville de Farnham.

Cette carte est obligatoire pour les résidents de Farnham et de Sainte-Sabine, afin de bénéficier de gratuités ou de tarifications préférentielles, telles que :

- Patinage et hockey libre;
- Baignade libre;
- Certains événements spéciaux.

Pour obtenir votre carte, visitez le :

www.ville.farnham.qc.ca/services/services-en-ligne/carte-acces-farnham

Location de salles

Vous désirez louer une salle pour un événement?

La Ville de Farnham met à la disposition des organisations publiques, privées et des citoyens, diverses salles municipales pour la tenue de rencontres, d'activités ou autres événements.

Pour tous les détails, consultez le www.ville.farnham.qc.ca/loisirs-et-culture/installations-recreatives/salles-municipales.

Pour information :

Coordonnatrice des sports et loisirs

loisirs@ville.farnham.qc.ca

450 293-3326, poste 313



Programmation des activités de loisirs

Toutes les informations relatives à la programmation des activités de loisirs sont présentées dans le journal municipal *Le Farnham*, publié et distribué trimestriellement à tous les foyers.

Pour accéder à la version électronique du journal sur le site de la Ville, consultez le www.ville.farnham.qc.ca/ville/informations/journal-municipal

Camp de jour

Le camp de jour de la Ville, La Zone Youhou! propose aux jeunes de 4 à 12 ans une programmation diversifiée des plus dynamiques! Les activités se déroulent sur plusieurs semaines et offrent aux participants une panoplie d'expériences variées : sports, ateliers de cuisine, jeux ludiques, théâtre, sorties et beaucoup plus.

Heures régulières du camp : de 9 h à 16 h

Service de garde : de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30



Les détails sont publiés dans l'édition printemps-été du journal municipal *Le Farnham*.



Pour information :

La Zone Youhou! - youhou.zone

www.ville.farnham.qc.ca/loisirs-et-culture/activites-et-evenements/camp-de-jour

514 931-6850

PARCS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES



La Ville compte plusieurs infrastructures sportives, dont plus de 25 parcs et espaces verts :

- Modules pour planches à roulettes;
- Terrains de tennis, de pickleball et de pétanque;
- Centre de la nature (points d'observation);
- Piscine extérieure;
- Jeux d'eau;
- Terrains de soccer et de baseball;
- Modules de jeux;
- Patinoire intérieure (Aréna);
- Patinoires extérieures;
- Parc à neige;
- Surface de dek hockey;
- Piste cyclable;
- Centre de location d'équipements nautiques et récréatifs;
- Trampoline.

Les parcs sont ouverts tous les jours de 7 h à 23 h.

La disponibilité des plateaux peut varier selon la température et les réservations.



Retrouvez la liste complète de nos infrastructures au www.ville.farnham.qc.ca/loisirs-et-culture/installations-recreatives/parcs-et-espaces-verts.



Bibliothèque municipale Louise-Hall

La Bibliothèque municipale Louise-Hall possède plus de 30 000 livres et revues, de langue française et anglaise, pour tous les âges et tous les goûts. L'abonnement est gratuit pour les résidents de Farnham et Sainte-Sabine sur présentation d'une preuve de résidence avec photo.

Des postes informatiques sont également à la disposition des utilisateurs ainsi que l'accès gratuit au réseau Wi-Fi.

De plus, vous pouvez accéder à une panoplie d'activités gratuites pour tous les goûts. Pour y participer, vous devez vous inscrire à partir de notre site Internet. Pour connaître les détails de la programmation culturelle, consultez la page **Facebook de Farnham en culture** ou le www.ville.farnham.qc.ca.

479, rue de l'Hôtel-de-Ville
bibliotheque@ville.farnham.qc.ca
450 293-3326, poste 268

Heures d'ouverture

- Lundi : Fermé
- Mardi : 9 h à 18 h
- Mercredi : 13 h à 20 h
- Jeudi : 13 h à 20 h
- Vendredi : 13 h à 20 h
- Samedi : 9 h à 12 h
- Dimanche : Fermé



Programmation culturelle

Le Service des loisirs, culture et tourisme, en collaboration avec ses partenaires, offre annuellement une panoplie d'activités culturelles pour tous telles que des spectacles en salle, des films et des spectacles en plein air, des heures du conte, etc. Soyez à l'affût sur la page **Facebook de Farnham en culture!**



Pour vous procurer des billets de spectacle, consultez le Calendrier des événements sur la page d'accueil de notre site Internet.

Pour information :

Coordonnateur à la culture et aux technologies de l'information
450 293-3326, poste 311
etremblay@ville.farnham.qc.ca



MARCHÉ PUBLIC DE FARNHAM



Tous les samedis matin d'été, de 8 h à midi, à la Station-Pierre-Bériaud (313, rue de l'Hôtel-de-Ville), le Marché public de Farnham vous propose un vaste choix de produits du terroir, frais et abordables. De plus, des éditions thématiques sont organisées durant l'année.

Suivez le Marché public de Farnham sur Facebook ou sur notre site Internet.



Organismes communautaires

Plus de 50 organismes communautaires et regroupements du milieu sont actifs sur le territoire. Ils offrent une panoplie de services variés à la population et jouent un rôle indéniable dans le dynamisme de la vie communautaire.

Consultez la liste des organismes de la Ville de Farnham en visitant le www.ville.farnham.qc.ca/loisirs-et-culture/communautaire/repertoire-des-organismes.

Pour information :
Coordonnatrice à la vie communautaire
450 293-3326, poste 233

Ententes loisirs

Ville de Saint-Césaire



La Ville de Farnham possède une entente avec la Ville de Saint-Césaire afin que les citoyens puissent s'inscrire aux cours de natation au tarif résident.

Retrouvez la programmation sur le site Internet de la Ville de Saint-Césaire ou contactez le Complexe sportif au 450 469-2828.

Ville de Granby



En fonction des modalités établies à l'entente, sur paiement des frais pour l'émission d'une attestation de résidence auprès de la Ville de Farnham, demander une carte-loisirs à la Ville de Granby pour ensuite s'inscrire aux activités aquatiques et à certains cours de la programmation loisirs au tarif résident.

Retrouvez les détails sur la page Ententes loisirs de notre site Internet.



Nous rejoindre
 🏠 477, rue de l'Hôtel-de-Ville
 Farnham (Québec) J2N 2H3

✉️ Courriel : alevesque@ville.farnham.qc.ca

☎️ Téléphone : 450 293-3326, poste 228
 Télécopieur : 450 293-2989

Heure de bureau administratif
 Lundi au jeudi : 8 h à 12 h – 13 h à 16 h 30
 Vendredi : 8 h à 13 h

Le Service des communications et relations avec les citoyens a pour mission de colliger et diffuser l'information pertinente concernant les décisions du conseil municipal et les actions menées par les Services municipaux, aussi bien à l'externe qu'à l'interne, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Il est de plus responsable de la coordination des communications médiatiques et publiques se rattachant aux activités et aux événements de la Ville, ainsi que du service d'assermentation offert aux citoyens.

Site Internet

Le site Internet de la Ville, continuellement mis à jour, contient de nombreuses informations sur la vie municipale.

Vous y retrouverez, notamment, des informations portant sur les sujets suivants :

- Actualités;
- Calendrier des événements;
- Avis publics;
- Cartes interactives;
- Conseil municipal;
- Culture;
- Bibliothèque;
- Patrimoine;
- Règlements;
- Séances du conseil municipal;
- Services municipaux.



Visitez-le dès maintenant : www.ville.farnham.qc.ca

Page Facebook

Suivez-nous sur la page Facebook de la Ville de Farnham afin d'être informés sur toutes les activités, les événements à venir, ainsi que sur une multitude d'informations importantes, telles que les coupures d'eau, les fermetures temporaires de rues, les diverses réglementations, etc.



Page Instagram : Nouveauté!

Explorez les attraits de la Ville sous un nouvel angle! Abonnez-vous sans tarder pour ne rien manquer au www.instagram.com/villedefarnham.

Panneau numérique

Lors de votre passage au centre-ville, près du pont Antonio-Bernier, vous pourrez prendre connaissance des activités à venir qui défilent au panneau numérique. Il est possible pour les demandeurs autorisés d'y afficher gratuitement des messages d'intérêt public, en fonction des modalités de la Politique de communication.



Journal *Le Farnham*



Le Farnham est un bulletin municipal publié trimestriellement et distribué gratuitement dans tous les foyers, les commerces et les industries de la Ville de Farnham et de la Municipalité de Sainte-Sabine.

Vous y trouverez des informations relatives aux différents Services municipaux, ainsi que la programmation des activités de loisirs.

Consultez-le en ligne sur notre site Internet.

Système d'alertes Cloudli

Nous utilisons le système d'alertes Cloudli pour transmettre aux citoyens inscrits des nouvelles municipales telles que : rappels la veille des collectes de bacs, horaire des activités et événements, etc.

Toutefois, dans certaines occasions urgentes, nous devons rejoindre un maximum de résidences. Cette méthode de contact, requise selon le plan de sécurité civile, nous permet de vous rejoindre rapidement, tout en couvrant un large territoire.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à vous inscrire à ce service gratuit pour recevoir des alertes selon vos intérêts, par message texte ou courriel.



Citoyens de Farnham, inscrivez-vous à ce service gratuit pour recevoir des informations municipales selon vos intérêts, par message texte SMS ou courriel :

- ▶ Rappels la veille des diverses collectes;
- ▶ Liens YouTube vers les séances du conseil;
- ▶ Avis lors de changements aux activités;
- ▶ Alertes lors de situations d'urgence (avis d'ébullition d'eau potable, avis d'évacuation, etc.).

Inscrivez-vous dès maintenant : www.ville.farnham.qc.ca

RENSEIGNEMENTS UTILES



Secteur de la santé

**Hôpital Brome-
Missisquoi-Perkins**
950, rue Principale
Cowansville
450 266-4342

Hôpital de Granby
205, boulevard Leclerc Ouest
Granby
450 375-8000

Info-Santé 811
Service de consultation
téléphonique gratuit et
confidentiel

CLSC de Farnham
660, rue Saint-Paul
Farnham
450 293-3622

Services d'urgence

**Service de sécurité incendie
de Farnham**
875, rue Principale Ouest
450 293-5126

Ambulances Demers Inc.
727, rue Laurier, Beboeil
1 800 220-0887

Sûreté du Québec de Brome-Missisquoi
2733, rue Principale, Dunham
450 266-1122

Municipalité régionale de comté de Brome- Missisquoi et Centre local de développement de Brome-Missisquoi

MRC
749, rue Principale
Cowansville
450 266-4900

CLD
749, rue Principale
Cowansville
450 266-4928

Services de transport collectif et adapté

Retrouvez tous les détails sur l'offre de transport en commun de la MRC de Brome-Missisquoi sur la page Transport collectif et adapté de notre site Internet.

Commerces et industries

Consultez la liste des commerces et industries sur notre site au www.ville.farnham.qc.ca.

Organismes communautaires et regroupements du milieu

Retrouvez la liste des organismes accrédités de la Ville de Farnham au www.ville.farnham.qc.ca.

Secteur de l'éducation

Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs
55, rue Court, Granby
450 372-0221

École Mgr-Douville
260, rue Saint-Romuald
450 293-4280

École Saint-Jacques
250, rue Aikman
450 293-6929

École Saint-Romuald
650, rue Yamaska Est
450 293-3147

École Jean-Jacques-Bertrand
255, rue Saint-André Sud
450 293-3181

Commission scolaire Eastern Townships
340, rue Saint-Jean-Bosco, Magog
819 868-3100

Farnham Elementary School
425, rue Saint-Joseph
450 293-6087

Pour trouver des ressources!



- Aide alimentaire ou matérielle
- Emploi
- Soutien aux personnes âgées
- Tout autre besoin social

www.211qc.ca

Service téléphonique et clavardage, 7 jours sur 7, de 8h à 18h

Confidentiel, gratuit, accessible en 200 langues

